

La **Fédération du Volleyball du Québec (Volleyball de plage)** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES EXISTANTES DE LA FÉDÉRATION



ÂGES			SEXES
2010	2011	2012	
Nés en 93 et après Nées en 93 et après	Nés en 94 et après Nées en 94 et après	Nés en 95 et après Nées en 95 et après	M F

B) AFFILIATION

Coût: Aucun

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012



A) CATÉGORIES

ÂGE

SEXES

01/01/95 et après
01/01/ 95 et après

Masculin
Féminin

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION



Athlètes par équipe/sexe

Maximum: 4 athlètes (2 garçons + 2 filles)

Minimum: 4 athlètes (2 garçons + 2 filles)

Entraîneur/accompagnateur ou accompagnatrice

1 entraîneur obligatoire

1 accompagnateur ou accompagnatrice maximum

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Année préparatoire

L'entraîneur devra :

- Avoir complété le niveau 1 technique

Année des Jeux du Québec

L'entraîneur devra :

- Avoir complété deux volets du niveau 1
- Avoir complété le niveau 2 technique en volleyball de plage.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes doivent être affiliés

Coût: Aucun

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE



1. Les athlètes sont invités à participer, **entre mai et juin**, à des journées d'identification du talent dans le cadre du programme espoir de la Fédération. Ces journées se tiennent dans toutes les régions du Québec. Par la suite, les athlètes retenus seront invités à participer à des camps d'entraînement régionaux durant l'été. **L'année de la finale des Jeux du Québec, un athlète pourra participer aux épreuves de sélection du volleyball et du volleyball de plage, mais ne pourra participer que dans une discipline aux Jeux.**

F) ADMISSIBILITÉ

La Fédération identifie les régions où il y a un centre d'entraînement et ces régions deviennent admissibles à la Finale. Dans le cas où une région n'a pas de centre d'entraînement, les athlètes de cette région ont la possibilité de s'entraîner dans une région voisine et de représenter leur région durant les Jeux, pourvu qu'ils aient l'encadrement demandé.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Les athlètes peuvent participer à la sélection espoir et au centre espoir de leur région selon l'adresse de leur domicile.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil).

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde suivi d'une ronde éliminatoire.

I) SURCLASSEMENT

Selon la politique en vigueur à la Fédération.

J) SUBSTITUTION

Permise pourvu que l'athlète ait participé au camp d'entraînement.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles sera de :

Médailles d'or : 4

Médailles d'argent : 4

Médailles de bronze : 4

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plusieurs divisions, seulement les équipes de la première division recevront des médailles.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = Volleyball de plage masculin et féminin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1^{re} position = vainqueur finale

2^e position = perdant finale

3^e position = vainqueur finale bronze

4^e position = perdant finale bronze

5^e position = vainqueur match 5-6

6^e position = perdant match 5-6

7^e position = vainqueur match 7-8

8^e position = perdant match 7-8

9^e position = vainqueur match 9-10

10^e position = perdant match 9-10

11^e position = vainqueur match 11-12

12^e position = perdant match 11-12

13^e position = vainqueur match 13-14

14^e position = perdant match 13-14

15^e position = vainqueur match 15-16

16^e position = perdant match 15-16

17^e position = vainqueur match 17-18

18^e position = perdant match 17-18

19^e position = perdant match 18-19

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.